

Image not found or type unknown



Amende et condamnation pécuniaire.

Par **manon76**, le **05/10/2009** à **12:03**

Bonjour,

Je voudrai savoir ce que veut dire amende et condanation pecuniaire pour la somme de 386 euros qui appartient à mon beau fils et qui ne vit pas chez moi alors que le courrier est posté chez moi. J'espère que je ne risque rien pour ça.

Par **Tisuisse**, le **05/10/2009** à **13:44**

Bonjour,

Vous laissez tomber. Cette amende ne vous concerne pas nominativement donc vous retournez le courrier à son expéditeur avec la mention "n'habite pas l'adresse indiquée" et vous le donnez au guichet de la poste. C'est tout.